

Initiative UDC : un personnel soignant d'Extrême-Orient au lieu d'Europe ?

Berne, le 2 février 2014

Communiqué

Initiative UDC : un personnel soignant d'Extrême-Orient au lieu d'Europe ?

Le PLR recommande la libre circulation des personnes mais avec une application plus ferme

Les membres de l'UDC ont, pour la première fois, exprimé leur vision quant à la mise en œuvre de leur initiative « contre l'immigration de masse ». Au lieu d'infirmières et médecins des pays voisins, ils demandent plus de personnel d'Extrême-Orient. Ils demandent également que le regroupement familial soit seulement possible après une année. De telles recettes sont totalement hors de la réalité. Le taux de regroupement familial pour les personnes provenant de l'UE est de 24%, ce qui est largement en dessous du taux pour les personnes provenant des pays tiers (plus de 50%). Même si le regroupement familial était rendu possible après seulement une année, comme le préconise l'UDC, l'immigration continuera de progresser. Les « recettes » de l'UDC démontrent également que leur but est d'attaquer la libre circulation des personnes et par conséquent les bilatérales. Une application plus conséquente des accords de libre circulation, une vraie limitation de la migration des Etats tiers ainsi qu'une législation ferme en matière d'asile sont des solutions bien meilleures.

L'UDC a, aujourd'hui dans la presse dominicale alémanique, présenté des propositions de mise en œuvre de son initiative « contre l'immigration de masse ». Voici ce qu'il en ressort :

- Les membres de l'UDC ne précisent pas la façon dont les contingents seront mis en œuvre. Au contraire, ils présentent des mesures concernant le regroupement familial et des mesures concernant l'assurance chômage (AC) Dans ce contexte, aucune différence n'est faite entre la migration issue de la libre circulation des personnes, celle des Etats tiers et du domaine de l'asile. Au contraire, les trois secteurs sont mélangés. Le PLR a présenté sur ce thème des solutions ciblées (voir en dessous)

- La proposition de membres de l'UDC, que les travailleurs des Etats de l'UE puissent, après une année, être rejoints par leur famille, est contraire aux accords bilatéraux et n'est pas pertinente : 64% des immigrants de l'UE qui viennent dans notre pays, pour travailler, payent l'AVS et les cotisations chômage. Les immigrants des Etats tiers sont seulement 18% à venir en Suisse comme travailleurs. Relevons également que les chiffres du regroupement familial : cela concerne seulement 24% des personnes provenant des pays de l'UE alors que chez les immigrants des Etats tiers, ce chiffre s'élève à 53% - et pour ces personnes il existe des problèmes d'intégration plus importants. Etonnamment, l'UDC veut plus d'immigration provenant des pays tiers !

- L'UDC veut plus d'immigration des Etats tiers, par exemple dans le domaine de la santé. C'est dans ce domaine précis que nos concitoyens veulent pouvoir parler dans leur langue, avec leur médecin ou avec le personnel de la santé, ce qui n'est pas possible avec une grande partie des personnes provenant de l'Extrême-Orient. Cette proposition de l'UDC est donc inapte et contradictoire. Elle néglige de surcroît, que les personnes des Etats tiers ont aussi des familles et qu'ils aimeraient être ensemble.

Le PLR exige depuis des années une politique migratoire ferme mais juste. En 2009, le PLR a formulé les exigences suivantes et, en mai dernier, a mis en place un plan d'action pour un contrôle pragmatique de l'immigration :

1. En ce qui concerne les entreprises : elles doivent demander, si possible dans tous les cas, des autorisations de travail d'une année, en lieu et place de cinq années. Celui qui perd son emploi, devra quitter le pays au lieu d'être dépendant de l'Etat.
2. Les cantons et villes ne doivent pas fournir l'aide sociale aux citoyens de l'UE, qui sont venus en Suisse pour chercher du travail. Cette mesure ne contrevient pas aux accords de libre circulation.

Initiative UDC : un personnel soignant d'Extrême-Orient au lieu d'Europe ?

En bref : l'initiative de l'UDC veut remplacer la migration de l'UE par celle de l'Extrême-Orient et également dénoncer les accords bilatéraux. Le PLR s'y oppose. Les bilatérales nous permettent d'exporter 60% de nos marchandises vers l'UE et touchent directement ou indirectement un emploi sur trois. Nous exigeons un OUI à la libre circulation des personnes, OUI aux bilatérales et un OUI à une politique migratoire ferme mais juste. Par conséquent nous disons clairement NON à des contingents inefficace et à l'initiative de l'UDC „contre l'immigration de masse" – **par amour de la Suisse.**

Contacts :

- › Philipp Müller, président du PLR.Les Libéraux-Radicaux, 079 771 61 55
- › Isabelle Moret, vice-présidente, 079 332 08 23
- › Stefan Brupbacher, secrétaire général, 079 789 13 81
- › Pia Guggenbühl, cheffe de la communication, 079 566 60 10
- › Aurélie Haenni, porte-parole romande, 079 315 78 48